

# Département de la Haute-Garonne

o-o

## Mairie de Sainte-Livrade

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JANVIER 2017

l'an deux mille dix-sept, le 4 janvier, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Livrade dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme COUTTENIER Sylviane, Maire.

#### Présents :

Mmes COUTTENIER Sylviane, JOURNET Isabelle, SAINTE-MARIE Nathalie SAPENA Françoise, MM. AUROUX Jérôme, CORNIC Olivier, COSTES Christophe, FERRADOU Fabien, FOURCASSIER Cédric, LOPEZ Bernard, PILOTIN Michel.

Absents Excusés: Néant

Procurations : Néant

Madame Isabelle JOURNET a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a été convoqué le 31 décembre 2016



### N° 2017-01 :Election des délégués de la commune auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux des Vallées du Girou, de l'Hers, de la Save et des coteaux de Cadours

Madame le Maire expose à l'assemblée que la fusion du syndicat intercommunal des eaux Hers-Girou et du syndicat intercommunal des eaux de la Vallée de la Save et des Coteaux de Cadours a été prononcée à compter du 1er janvier 2017, par arrêté préfectoral du 16 décembre 2016. En application de l'article 40 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite "loi NOTRe", cette fusion entraîne une nouvelle élection des délégués de l'ensemble des communes membres du nouveau syndicat intercommunal des Eaux des Vallées du Girou, de l'Hers, de la Save et des coteaux de Cadours.

Conformément à l'article 5 du dit arrêté préfectoral, il convient de procéder à l'élection des deux délégués titulaires chargés de représenter la commune au sein de cette assemblée.

Considérant que le nouveau syndicat doit installer son organe délibérant au plus tard le vendredi de la quatrième semaine suivant la fusion, soit le vendredi 27 janvier 2017, Madame le Maire propose de procéder à l'élection des deux délégués.

Messieurs Christophe COSTES et Olivier CORNIC se portent candidats.

*Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, le conseil municipal :*

- **Désigne :**

- **M. Christophe COSTES élu à la majorité absolue**

- **M. Oliver CORNIC élu à la majorité absolue**

**délégués titulaires afin de représenter la commune auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux des Vallées du Girou, de l'Hers, de la Save et des coteaux de Cadours**

Approuvé à l'unanimité



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

